

Flash d'information du syndicat TRI-OR

## DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, les D3E (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (sèche-cheveux, télévision...)) ne sont plus collectés lors du ramassage des encombrants. Ils doivent uniquement être apporter en déchetterie !

**Rappel :** les déchets présentés pour le passage des encombrants sont redirigés au niveau d'un centre de stockage pour y être enfouis ! Ils ne subissent donc aucun recyclage ; alors que les D3E apportés en déchetterie sont démantelés puis recyclés !



Stockage des écrans et des petits appareils électriques et électroniques à la déchetterie de Champagne-sur-Oise



Stockage des gros électroménagers à la déchetterie de Champagne-sur-Oise

## LES PNEUS

### Règlement pour le dépôt des pneus

Depuis début février 2012, le syndicat TRI-OR a mis en place à la déchetterie de Champagne-sur-Oise, une nouvelle benne pour recevoir les pneus usagés. Les particuliers résidant sur l'une des 28 communes adhérentes du syndicat TRI-OR pourront venir déposer leurs pneus gratuitement mais à cette déchetterie uniquement.



**Seuls les pneus de voiture pourront être déposés ; ils doivent être impérativement :**

- déjantés,
- propres et secs,
- dépôt limité à 4 pneus par jour.

Seul le gardien de la déchetterie sera habilité à déposer les pneus dans la benne dédiée à cet effet.

### **Sociétés, entreprises, commerçants, artisans :**

Les professionnels de l'automobile (garages, concessions...) n'auront pas accès à ce service.

Les autres professionnels (artisans, commerçants...) pourront déposer leurs pneus sur simple présentation du KBIS de la société au gardien de la déchetterie lors du dépôt. Les conditions de reprise sont les mêmes que celles énoncées précédemment mais le dépôt sera payant : 1€ par pneu.

Les conditions d'accès à la déchetterie restent inchangées. La carte d'accès doit être présentée au gardien ; elle permet de déposer les déchets dans la limite des volumes autorisés (voir règlement sur le site internet : [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)).

Pour obtenir une carte, se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité lors de votre premier dépôt en déchetterie.

- La déchetterie de Champagne-sur-Oise est fermée tous les jeudis et les jours fériés.

- Celle de Viarmes est fermée tous les mardis et les jours fériés.



### Répartition de la valorisation en 2010

16.15% des pneus collectés sont réutilisés après rechapage.

40.74% sont recyclés (pour les travaux publics et géotechnique, recyclage carbone et fer...). De plus, l'utilisation du pneu à la place des produits traditionnels en cimenterie, aciérie, gazon synthétique (en granulat de pneu) et objets moulés (ex : tapis anti-vibration utilisé à chaque étage dans la construction de bâtiments) permet d'économiser les ressources naturelles.



#### DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9h à 12h - 14h à 17h

Samedi : 9h à 17h

Dimanche : 10h à 15h

ETE : du 01/03 au 31/10

9h à 12h - 14h à 18h

Samedi : 9h à 18h

Dimanche : 10h à 16h

#### DÉCHETTERIE DE VIARMES (réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02

9h30 à 12h - 14h à 17h

Samedi : 9h30 à 17h

Dimanche : 10h à 15h

ETE : du 01/03 au 31/10

9h30 à 12h - 14h à 18h

Samedi : 9h30 à 18h

Dimanche : 10h à 16h